

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Grade licence
Diplôme de formation générale en
sciences odontologiques

Université Nice Sophia Antipolis (UNS)

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formation : Biologie, santé, sport

Établissement déposant : Université Nice Sophia Antipolis (UNS)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) est organisée au sein de l'université Nice Sophia Antipolis (UNS). En cas de succès au concours, quatre filières s'ouvrent ensuite aux étudiants : médecine, odontologie, maïeutique et pharmacie. Seuls les diplômes DFG (diplôme de formation générale) et DFA (diplôme de formation approfondie) des trois premières filières sont délivrés sur le site de Nice au sein des UFR (Unités de Formation et de Recherche) de Médecine et d'Odontologie et de l'école de sages-femmes. Les étudiants admis en filière pharmacie poursuivent leurs études et acquièrent leurs diplômes au sein de l'UFR de Pharmacie de Marseille. Il y a une augmentation du nombre d'étudiants en PACES de 1116 en 2011/2012 à 1335 en 2015/2016.

Le diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) comprend six semestres de formation : la PACES suivie de deux années délivrées au sein de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) d'Odontologie. Ces six semestres conduisent à la validation de 180 crédits européens (ECTS) et correspondent à l'obtention d'un grade licence. Le nombre d'étudiants admis à poursuivre des études en Odontologie est fixé chaque année par un *numerus clausus*. Ce dernier a augmenté de près de 20% au cours des cinq dernières années (43 inscrits en DFGSO2 en 2011-2012, 52 en 2015-2016). La formation au cours de la 2^{ème} et de la 3^{ème} années du DFGSO comporte des enseignements théoriques (cours magistraux, enseignements dirigés) et des travaux pratiques utilisant des systèmes de simulation qui conduisent petit à petit l'étudiant à acquérir les compétences gestuelles et psycho-affectives essentielles à la prise en charge des besoins en santé bucco-dentaires de la population.

Analyse de la PACES

Objectifs de la PACES et modalités pédagogiques

D'après les informations fournies dans le dossier, l'organisation de la PACES est conforme à celle des textes réglementaires. Elle offre la possibilité de suivre les filières médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique. La sélection des étudiants admis à poursuivre des études de masso-kinésithérapie est également organisée via la PACES. L'enseignement est exclusivement donné sous la forme de cours magistraux, en présentiel dans un amphithéâtre, avec retransmission simultanée dans d'autres amphithéâtres.

Toutes les épreuves sont sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples) sauf l'UE 7 (Santé Société Humanité) qui est rédactionnelle. Les informations manquent dans le dossier concernant les modalités de validation des sujets et de double correction pour l'épreuve rédactionnelle.

Les seuls aménagements prévus pour le concours concernent les étudiants handicapés.

Dispositifs d'aide à la réussite
<p>Un tutorat gratuit est organisé au sein de la faculté et est géré par des étudiants de deuxième et de troisième année. Il est bien décrit dans son fonctionnement et semble apporter une aide utile. Toutefois les conditions d'accès à ce tutorat (pour les primants comme pour les redoublants), le nombre d'étudiants concernés et le taux de réussite de ces étudiants, toutes filières confondues, ne figurent pas dans le document. Il est difficile de comprendre à la lecture du dossier l'exact rôle des enseignants au sein du tutorat et notamment dans la validation des « Annatuts » (annales des tutorats des années précédentes), la formation des tuteurs, leurs rôles et présence lors des séances de révision. Un système de parrainage est également mis en place pour apporter un soutien moral aux étudiants en difficulté, mais on le différencie mal du tutorat et on ne sait pas quelles sont les conditions d'accès et le taux de réussite des étudiants qui en bénéficient.</p> <p>Des réorientations internes et externes à l'université sont dites organisées chaque fin de semestre mais le dossier ne permet pas de bien comprendre le système mis en place et son impact. Des passerelles sont possibles vers l'école d'ingénieurs Polytech et l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers). Il n'y a pas d'information sur d'éventuelles autres passerelles (vers par exemple les formations de biologie, de droit, comme cela est organisé dans d'autres établissements). D'une façon générale, le dossier est lacunaire sur ce point, ce qui ne permet pas de porter un avis.</p>
Flux d'étudiants de PACES et taux globaux de réussite
<p>De 2011/2012 à 2015/2016, le nombre d'étudiants inscrits en PACES était en constante augmentation (de 1116 à 1335). Il aurait été intéressant de connaître les capacités limites d'accueil de l'établissement. La grande majorité des inscrits viennent de l'Académie de Nice.</p> <p>Le taux d'étudiants ayant validé 60 ECTS dans la filière médecine est relativement élevé (30%) ce qui pose la question de la réorientation pour les reçus-collés puisque seulement deux modalités de passerelles réellement construites (IFSI et Polytech) semblent leur être proposées. La question de la réorientation de ces étudiants est insuffisamment décrite dans le dossier pour pouvoir porter un avis.</p>
Flux d'étudiants et taux de réussite dans chacune des filières de PACES
<p>Le taux de réussite aux différentes filières se situe entre 10-11% (Odontologie et Maïeutique) et 14-15% (Médecine-Pharmacie), ce qui correspond à une situation normale compte des effectifs et des <i>numerus clausus</i>. Compte tenu du nombre d'inscrits, ces taux sont habituels.</p> <p>La filière Odontologie est la filière la plus demandée après celle de Médecine.</p> <p>Il est intéressant de noter qu'en 2014, 4% des reçus en médecine n'étaient pas titulaires du bac S, et que 9% avaient un bac S sans mention, alors qu'il est fréquemment admis que ce type d'étudiants a de grandes difficultés à réussir dans cette filière.</p>
Pilotage de la PACES
<p>Les enseignants d'Odontologie et de Maïeutique sont peu représentés dans l'équipe de pilotage de la PACES. En raison de l'absence d'UFR de Pharmacie à l'UNS, les enseignants viennent de l'UFR de Pharmacie de Marseille.</p> <p>La composition de la commission pédagogique et du jury est bien définie. On regrette que le rôle de cette commission pédagogique soit mal précisé dans le dossier.</p> <p>Il existe un conseil de perfectionnement qui semble unique pour l'ensemble des années du cursus médecine. Il comprend peu de membres du monde socio-professionnel non hospitalo-universitaire, excepté trois médecins généralistes libéraux. Il aurait été utile de savoir en quoi consiste la journée de pédagogie évoquée dans le dossier.</p> <p>Il n'y a aucune évaluation systématique de l'enseignement par les étudiants de PACES ou par les étudiants d'années ultérieures.</p>

Analyse des deuxième et troisième années

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation est organisée selon les textes réglementaires mis en copie dans le rapport. Cependant il aurait été utile, outre une copie de ces textes, de préciser l'adéquation des objectifs de la formation dispensée par l'UFR avec les référentiels métiers disponibles au sein de la profession (en particulier le référentiel des compétences du chirurgien-dentiste européen de l'Association for Dental Education in Europe).

L'architecture de la formation est structurée et bien décrite. Cependant, chaque semestre comporte peu d'Unités d'enseignement (UE) (2 à 3 par semestre), chaque UE représente donc un poids horaire important. Certaines UE regroupent des EC (Eléments de cours) ayant peu de liens entre eux : par exemple les EC composant l'UE 211 (histologie, anatomie dentaire et anglais) et ceux composant l'UE 343 (occluso-odontologie, orthopédie dento-faciale, sémiologie et pathologie médicale).

Il est à remarquer qu'un grand choix d'UE optionnelles est offert aux étudiants permettant ainsi la possibilité de parcours personnalisé.

Il existe une politique des stages très développée et bien structurée. Ainsi les étudiants de DFGSO ont la possibilité de suivre un stage d'observation en cabinet praticien en UE optionnelle et les étudiants de DFGSO 3 effectuent un stage d'initiation aux fonctions odontologiques.

Une incitation à la formation à et par la recherche est à souligner et à encourager (Enseignement aux outils de la recherche en DFGSO2 - deuxième année - et incitation à suivre une UE de master 1 en UE optionnelle)

On peut regretter l'absence d'enseignement du C2I (certificat informatique et internet) niveau 1.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des dispositifs d'aide à la réussite sont mis en place et ils sont divers : information régulière sur le contenu de la formation, les stages, les examens ; information sur les possibilités de réorientation; passerelles sortantes et « droit au remords » ; accompagnement ciblé des étudiants redoublants, des étudiants en difficulté personnelle ou des étudiants ayant bénéficié du dispositif passerelle.

On peut regretter que les relations internationales soient peu développées dans le document fourni.

Pilotage de la formation

Les responsables d'enseignement sont bien identifiés pour chaque élément de cours (EC) composant les UE. Par contre, aucune information n'est donnée sur un éventuel responsable d'UE coordonnant les différents EC.

Il semble qu'il y ait très peu d'intervenants extérieurs à l'établissement et la plupart d'entre eux sont des dentistes en exercice.

Il n'existe pas systématiquement de session de rattrapage, certains enseignements dirigés (ED) et travaux pratiques (TP) s'évaluant sous forme de contrôle continu. Par contre les enseignements ou les stages évalués sous forme binaire (validé-non validé) bénéficient quant à eux d'une session de rattrapage.

Le conseil de perfectionnement, récemment mis en place, respecte bien, dans sa composition, l'arrêté du 22 janvier 2014 : il est composé d'enseignants, d'étudiants, de personnel administratif et technique et de personnalités extérieures. Cependant il est commun au DFGSO et au diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO) bien que ces deux formations n'aient pas exactement les mêmes objectifs pédagogiques. De plus, ce conseil comporte peu de membres enseignants (4/41 enseignants affectés à l'UFR) et étudiants (2 pour environ 200 étudiants).

Il serait souhaitable, qu'au même titre que les enseignements théoriques, les stages soient également évalués par les étudiants.

Aucune information n'est disponible dans le dossier sur une éventuelle commission pédagogie qui piloterait la formation. La composition des jurys est peu claire, ils sont composés d' « enseignants ayant participé aux formations ».

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants

Le *numerus clausus* est d'environ 50 étudiants. Le taux de redoublement en DFGSO est relativement faible : trois à quatre étudiants redoublent chaque année. Le nombre d'étudiants interrompant leurs études en fin de DFGSO et se réorientant est quasiment nul (1 étudiant en 4 ans), la presque totalité des étudiants intègre le DFASO.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une politique des stages très développée.
- Une incitation à la formation à et par la recherche.
- De nombreux dispositifs d'aide à la réussite mis en place.
- Un taux de redoublement et un taux d'étudiants interrompant leurs études en fin de DFGSO faibles.

Points faibles :

- Des UE très volumineuses regroupant parfois des EC n'ayant pas de lien ; aucun responsable d'UE identifié.
- Pas de mutualisation d'enseignants avec d'autres UFR.
- Pas de structure spécifiée pilotant la formation (commission pédagogique ?).
- Pas d'enseignement du C2I.

Avis global et recommandations :

Le diplôme de formation générale en sciences odontologiques est une formation bien structurée dans l'ensemble mais qui s'enrichirait d'une intervention plus importante d'enseignants universitaires extérieurs. Des intervenants venant d'autres UFR (UFR Médecine, Pharmacie, Sciences) pourraient enrichir l'enseignement, en particulier dans les sciences fondamentales, d'autant plus que la possibilité de suivre un cursus recherche parallèle est ouvert aux étudiants (master1 recherche).

Certaines UE pourraient être scindées afin que les EC qui les composent aient un lien plus logique.

Il serait souhaitable que les stages soient évalués par des étudiants de niveau supérieur (DFASO) ou par de récents diplômés

Observations de l'établissement

OBSERVATIONS DE PORTEE GENERALE SUR LE RAPPORT D'EVALUATION HCERES

Grade licence

Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques

Ref : C2018-EV-0060931E-DEF-LG180015103-019150-RT.pdf

Nice, le 25 Avril 2017

Chers experts évaluateurs, cher(e)s collègues,

Nous tenons, en premier lieu, à vous remercier pour l'expertise menée et l'ensemble des remarques et suggestions adressées en vue d'améliorer cette formation.

Concernant les quatre points faibles que vous avez soulignés, nous nous permettons de vous apporter les éléments de réponse suivants.

- *des UE très volumineuses regroupant parfois plusieurs EC n'ayant pas de lien ; aucun responsable d'UE identifié :*

Une réflexion sur le contenu des UE est réalisée tous les ans dans le cadre de la commission de la pédagogie. Nous avions évolué vers ce type d'UE car certains éléments de cours (EC) ont un poids peu important, et le regroupement permettait d'améliorer la possibilité de compensation entre les EC pour les étudiants (exemple, l'anglais était difficile à associer et nous ne voulions pas que cet EC ne soit pas compensable). Une réflexion va donc être à nouveau menée pour diminuer le nombre d'EC par UE, rendre les UE plus thématiques et identifier des responsables d'UE que nous n'avions pas (ce dernier point étant un point faible confirmé).

- *Pas de mutualisation d'enseignants avec d'autres UFR :*



Nous avons tenté par le passé de rechercher des mutualisations avec les enseignements de médecine, et avons ainsi commencé par mutualiser l'enseignement de nutrition. Cependant, l'organisation des enseignements et des examens ne nous a pas permis de poursuivre cette mutualisation (enseignement en médecine regroupé sur deux semaines). Le travail de réflexion mis en place dans le cadre du champ BSS va permettre des rapprochements avec les autres UFR et pourra favoriser la mutualisation (point faible à travailler).

- *Pas de structure spécifiée pilotant la formation :*

Il existe une Commission de la Pédagogie (inscrite dans le règlement intérieur de la composante) qui travaille en amont et complète la réflexion du Conseil de Perfectionnement. Elle se réunit régulièrement et travaille selon plusieurs axes : évaluation des enseignements et modifications des contenus et des formats d'enseignement, établissement des maquettes, des emplois du temps, des modalités de contrôle des connaissances, réflexion sur la pédagogie innovante.

- *Pas d'enseignement du C2I :*

La réflexion est en cours, cet enseignement étant lié à l'offre de formation globale de l'université. Cet enseignement sera dispensé dans le cadre d'UE de Compétences Transversales (communes à toutes les formations de L), sous une forme hybride (formation à distance et présentiel).

En plus des points mentionnés, une recommandation supplémentaire dans l'avis global a attiré notre attention : le souhait que les stages soient évalués par des étudiants de niveau supérieur. Actuellement, les évaluations se font seulement par les étudiants de même niveau que les enseignements. Cette recommandation est très intéressante et sera prise en compte dès à présent.

Pour le Président de l'Université
Nice-Sophia Antipolis et par délégation,
La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire
du Conseil Académique

Sophie RAISIN